

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

REGISTRE DES DELIBERATIONS **CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE** **DU VENDREDI 03 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le trois décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MEY, Maire.

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 octobre 2021
Commande groupée de défibrillateurs
Groupement de commande pour le contrôle de poteaux et bouches incendie
Etat de l'église – mesures de sécurités et préventives
Eglise - lancement de procédure de classement
Point sur l'état du patrimoine communal et des travaux à entreprendre
Communication – ouverture prochaine du site internet de la commune
Manifestations de fin d'année
Questions diverses

Présents : Mesdames et Messieurs Corinne DUQUE, Jean-Jacques MEY, Marie PETOT, Carl POULAIN, Claudy VALETTE, Ariel VALLERON,.

Absents excusés : Madame Nadège VALLERY a donné procuration à Corinne DUQUE
Monsieur Nicolas ROY a donné procuration à Jean-Jacques MEY

Absent : Monsieur Philippe LAFORGE

Nombre de membres en exercice : 09

Date de la convocation : 26/11/2021

Nombre de membres présents : 08

Date d'affichage : 26/11/2021

Qui ont pris part à la délibération : 08

Ouverture de la séance à 18 h 40

Secrétaire de séance : Madame Corinne DUQUE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 octobre 2021

Le compte-rendu de la séance du 22 octobre 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

Commande groupée de défibrillateurs

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que la communauté de communes propose une commande groupée pour l'achat de défibrillateurs.

Après en avoir délibéré, il est décidé de commander un appareil qui sera installé à l'extérieur à la Mairie.

Groupement de commande pour le contrôle de poteaux et bouches incendie –

(délibération n°29/2021)

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la proposition de la communauté de communes de constituer un groupement de commande pour le contrôle des poteaux et des bouches d'incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande.

Etat de l'église – mesures de sécurités et préventives

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du rapport de Monsieur Antoine LERICHE, architecte du patrimoine, sur le mauvais état de la toiture et de la couverture de l'église.

Il ressort de son expertise que la voûte se désagrège progressivement en raison des infiltrations pluviales qu'elle a subies dans les dernières années.

Il redoute ainsi la chute de morceaux de plâtre et de briques qui pourrait aller jusqu'à l'effondrement partiel ou total de cette voûte.

Il est ainsi nécessaire de prendre un arrêté de péril du bâtiment portant la fermeture provisoire de cet édifice à compter du 07 décembre 2021 et jusqu'à la réfection des désordres signalés.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les travaux envisagés sur l'église, sur les conseils de Monsieur LERICHE.

Monsieur le Maire propose de faire les dossiers de demandes de subventions concernant la première tranche de travaux auprès des organismes suivants :

- l'Etat au titre de la DETR,
- Conseil Régional de la Bourgogne Franche Comté,
- de la Sauvegarde de l'Art Français
- de la CAMOSINE
- de la Fondation du Patrimoine.

Approuvé à l'unanimité des membres.

Eglise - lancement de procédure de classement

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération portant sur la protection de l'église au titre des Monuments Historiques avait été prise lors du conseil municipal du 15 janvier 2021 et qu'il y a lieu maintenant de lancer la procédure de classement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Point sur l'état du patrimoine communal et des travaux à entreprendre

Monsieur le Maire propose une liste de bâtiments de la commune qui nécessitent des travaux de restauration :

- Lavoir de Menetou – il a été constaté que la toiture du lavoir était en très mauvais état.

Le devis de l'entreprise DUARTE Jean-Claude s'élève à la somme de 8 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition.

- Lavoir de Flez – l'état du lavoir nécessite d'importants travaux de restauration pour un montant de 18 695 € HT selon le devis de l'entreprise DUARTE Jean-Claude.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité approuvent le projet de travaux et autorisent Monsieur le Maire à faire des demandes de subventions.

- Le préau – la toiture du préau est très abîmée et menace de s'écrouler. Le montant des travaux s'élève à 26 205,26 € HT. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité approuvent le projet de travaux et autorisent Monsieur le Maire à faire des demandes de subventions.

- La mairie – projet d'aménagement et d'amélioration de la salle de classe en salle de convivialité. Le dossier est en cours.

Communication – ouverture prochaine du site internet de la commune

Monsieur le Maire informe les conseillers que le site internet de la commune sera ouvert prochainement.

Manifestations de fin d'année

La fête de Noël des enfants prévue le samedi 18 décembre 2021 sera maintenue.

Questions diverses

Une cérémonie des vœux de Monsieur le Maire sera organisée en janvier, en fonction de la situation sanitaire.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 14 janvier 2022 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Jean-Jacques MEY
Maire

Corinne DUQUE
Secrétaire de séance